

S'installer en agriculture : comment bien s'y prendre

© 12/02/2019 | 👤 Céline Clément • 📰 Terre-net Média

Certains d'entre vous ont peut-être assisté, le 20 décembre dernier, au webinaire organisé par Terre-net avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) pour expliquer les grandes étapes du parcours à l'installation en agriculture, souvent perçu par les porteurs de projets comme long et complexe, et vous aider à y voir plus clair sur les démarches à effectuer et les personnes à contacter. Terre-net vous propose de retrouver ces différentes informations rassemblées dans une infographie interactive, ou de les découvrir si vous n'avez pas participé à la web-conférence.

Cliquer sur les pictogrammes pour visualiser les informations se rapportant à chaque étape.

Vous souhaitez **devenir agriculteur** ? Que ce soit une simple idée ou envie, ou que vous ayez un projet beaucoup plus concret de **reprise de l'exploitation familiale** ou de celle d'un tiers, que vous envisagiez de vous installer en 2019 ou à plus longue échéance, que vous soyez du milieu agricole ou non, le **parcours à l'installation** peut paraître, de prime abord, long et compliqué. Par quoi commencer, quelles démarches entreprendre, quels organismes faut-il rencontrer, quels documents doit-on fournir, y a-t-il des aides financières, des formations à effectuer ? Vous vous posez sans doute beaucoup de questions.

Un accompagnement financier et technique très complet

Pour ceux qui ont pu le suivre, le webinaire, proposé par Terre-net avec l'Assemblée permanente des **chambres d'agriculture** (APCA) en décembre dernier, a apporté de nombreuses explications sur ces différents points sachant comme l'a indiqué l'intervenant, **Romain Fontaine, chargé de mission installation à l'APCA**, qu'il s'agit « d'un premier niveau d'information pour donner une vision global du **dispositif d'accompagnement à l'installation en agriculture** sans rentrer dans les détails techniques de la constitution des dossiers, ni dans la faisabilité technico-économique des projets ».

« Précisons que l'accompagnement n'est pas que financier mais également technique (démarches administratives, approche économique, formations, etc.), avec un cadre national et diverses adaptations au niveau régional. C'est donc un dispositif très complet par rapport à ce qui existe dans les autres secteurs professionnels, qui permet un taux de pérennité dans le métier à cinq ans de 95 % alors qu'il n'est que de 50 % en moyenne dans le commerce, l'industrie et l'artisanat », a-t-il poursuivi.

95 % sont encore agriculteurs cinq ans après

Car l'objectif est bien de faire face à un contexte particulièrement tendu en termes de **renouvellement des générations agricoles**. La pyramide des âges (l'âge moyen des agriculteurs est de 49 ans) montre que 30 % (273 000) des exploitants cesseront leur activité d'ici 2026, ce qui représente 20 000 départs/an contre 13 000 installations, soit un taux de renouvellement de 65 %.

Voir aussi la [carte interactive sur les dispositifs de transmission des exploitations agricoles en Europe](#).

Autrement dit, deux tiers seulement des départs sont remplacés, le reste des **exploitations partant à l'agrandissement** d'autres structures. Attirer des jeunes et **faciliter l'accès au métier d'agriculteur** sont donc des « enjeux majeurs » actuellement pour « maîtriser ce phénomène et assurer la transmission d'une grande partie des fermes », qui conditionne celle « des savoirs et des savoir-faire agricoles ».

Le parcours à l'installation comporte plusieurs étapes clés, présentées comme s'enchaînant dans le temps dans l'infographie ci-dessus. Toutefois, cet ordre n'est pas figé et peut s'inverser pour plusieurs d'entre elles. Certaines peuvent aussi commencer avant que la phase précédente ne soit terminée et des retours en arrière, ou des sauts en avant, sont possibles. « Souvent, elles sont menées de façon parallèle. Les porteurs de projet sont des futurs chefs d'exploitation, il importe qu'ils pilotent eux-mêmes les différentes démarches », insiste Romain Fontaine.

La portée d'entrée : le Point info installation (PAI)

Néanmoins, la porte d'entrée conseillée reste le **Point info installation (PAI)**, un organisme financé par l'État, dans chaque département, regroupant un à plusieurs conseillers. Il suffit de consulter le site web www.sinstallerenagriculture.fr pour trouver les coordonnées de votre structure départementale et prendre rendez-vous. Une rencontre qui permet de se situer par rapport à son projet à l'instant t, c'est-à-dire de savoir où on en est et ce qu'il reste à faire, et qui débouche sur un premier document, l'auto-diagnostic. « Bien sûr, ce ne sont que des préconisations, souligne Romain. L'intérêt : les **candidats à l'installation** ont une vision d'ensemble de ce qui est proposé localement pour les accompagner. »

Visualiser également la vidéo : [S'installer en agriculture : comment partir du bon pied ?](#)

Lorsque ces derniers ne reprennent pas la ferme familiale, ils doivent **chercher une exploitation où s'installer**. Pour cela, ils disposent d'un outil, le **Répertoire départ installation (RDI)**, animé par les chambres d'agriculture départementales, qui publie également les offres sur le site internet www.repertoireinstallation.com, sur lequel des recherches par département et des demandes de rendez-vous avec les cédants peuvent être lancées.

« La ferme et les terres sont souvent ce qu'il manque aux jeunes pour concrétiser leur projet, fait remarquer le spécialiste. Mais ils ne doivent pas oublier,

qu'en dehors du RDI, d'autres organismes comme la **Safer** ou **Terre de liens** peuvent les aider. Par ailleurs, d'autres solutions que la reprise d'exploitation sont envisageables pour s'installer : s'associer avec des agriculteurs en place ou commencer par une période d'apprentissage ou un **stage de parrainage** de six mois à un an avec le cédant, ce qui facilite la transmission des savoir-faire. Il ne faut pas se précipiter à acheter. »

Lire les **témoignages de cédants et de jeunes, qui ont transmis et repris une ferme d'élevage dans le Cantal avec Terre de liens.**

« Suis-je bien formé pour mon projet ? »

Pour acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice du **métier d'agriculteur**, la formation s'avère essentielle. À l'échelle nationale et départementale, un réseau de **Centres d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé**, constitué de conseillers, maille le territoire à l'image de celui des Points accueil installation. Ses missions vont de l'évaluation des compétences des porteurs de projet à la réalisation du **Plan de professionnalisation personnalisé (PPP)**, en passant par le conseil de formations pour renforcer ses connaissances, en gestion d'exploitation en particulier. Les sessions ne comprennent pas que des cours théoriques en salle, une large part est consacrée à la pratique.

Deux jeunes agriculteurs, **Éloïse Legrand et Guillaume Noizet**, témoignent en vidéo **ICI** sur leur parcours à l'installation.

« Même si l'on s'installe derrière ou avec ses parents, si on a suivi des études agricoles ou été salarié dans une ferme, on a tout intérêt à se former. D'ailleurs, avant de se lancer, le jeune doit se demander si son niveau de formation est suffisant pour son projet. » Un **stage dans une exploitation agricole** est bien sûr recommandé, y compris pour les enfants d'agriculteurs car cela leur montre d'autres productions, d'autres façons de faire et voir les choses et leur donne des idées auxquelles ils n'auraient pas forcément pensé.

Étudier la faisabilité économique, technique et humaine de l'installation

Dernière étape avant de sauter le pas de l'installation, sans doute la plus cruciale : bien étudier la faisabilité économique de son projet bien sûr mais également sa faisabilité technique, qui conditionne les résultats futurs des différents ateliers, et humaine si l'on rejoint une société ou manage des salariés. Plusieurs structures, par exemple les chambres d'agriculture avec le **service ProAgri**, sont à même d'**accompagner les futurs agriculteurs** dans cette étude qui conduit entre autres aux choix du **statut juridique de l'exploitation**, du **statut social de l'exploitant** et ses collaborateurs et analyse les dispositifs fiscaux, ainsi que la réglementation liée à l'environnement et l'élevage.

Elle s'intéresse par ailleurs aux diverses solutions de financement : **Dotations jeunes agriculteurs (DJA)**, **prêts bancaires et participatifs**, **aides à l'investissement (PCEA)** ou locales. « C'est là que se pose la question de demander ou non la DJA, observe Romain Fontaine. Les conditions d'éligibilité en font un système ouvert à la plupart des porteurs de projet qui doivent avoir conscience que ce coup de pouce est intéressant pas seulement financièrement. Il simplifie **l'accès au foncier agricole** et apporte de la légitimité auprès des financeurs qui accordent plus facilement un prêt. »

Retrouvez la **série d'articles parus sur Terre-net** portant sur le **financement de l'installation** et **l'accès au foncier**.

Vient alors le moment d'entreprendre diverses démarches administratives : **autorisation d'exploiter** pour ceux qui y sont soumis, **déclaration en Centre des formalités des entreprises** – qui entraîne celle au Centre des impôts, à la MSA, à l'Insee, à l'EDE (si activité d'élevage), au greffe et à la douane et s'accompagne de l'immatriculation de l'exploitation) – demande du **certificat de conformité jeune agriculteur** et **affiliation à la MSA**. Une fois réalisées, l'installation devient effective.

Maintenant, vous êtes désormais un chef d'entreprise autonome. En plus de démarrer votre activité, il est de votre responsabilité de la pérenniser et de la développer. Certes, vous aurez à faire un **suivi individuel post-installation** pendant quatre ans pour justifier auprès de l'État le respect des **engagements pris lors de la demande de DJA**. « De plus, les jeunes installés auront intérêt à maintenir leur réseau de partenaires, particulièrement diversifiés en agriculture, mais également de collègues agriculteurs, constitué au cours des formations et des réunions, pour continuer à être accompagné dans le développement de leur structure et ne pas se retrouver la tête dans le guidon, conclut Romain Fontaine. Je conseille, en outre, de poursuivre la formation continue pour s'ouvrir à de nouvelles techniques, culturelles ou d'élevage, et façons de gérer les exploitations agricoles.